

<https://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article6956>



L'ONU met en cause la France et deux entreprises en raison de la pollution aux PFAS, au sud de Lyon



- Thématiques - Ecologie & Politique -
Date de mise en ligne : jeudi 14 mai 2026

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Nous exprimons notre plus vive préoccupation quant aux effets néfastes sur les droits humains des activités d'Arkema France et de Daikin Chemicals France [et leurs conséquences] sur les populations concernées dans les départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère. » Dans des « lettres d'allégation » rendues publiques mardi 12 mai, quatre rapporteurs spéciaux des Nations unies interpellent le gouvernement sur des « violations présumées des droits humains » liées à la pollution aux PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) dans la « vallée de la chimie », au sud de Lyon, et lui demandent de « prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des droits et des libertés des populations concernées ».

Stéphane Mandard Le Monde vendredi 15 mai 2026